

République  
Française

EXTRAIT DU REGISTRE

Département de  
Seine  
et Marne

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de FAREMOUTIERS

**Nombre de membres**

*Séance du 5 novembre 2024*

Afférents au Conseil  
Municipal : 23

En exercice : 21

Qui ont pris part à la  
délibération :  
18

**L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, à 20 heures 00,**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur CAUX Nicolas, Maire.

**Date de la  
convocation :**  
28/10/2024

**Présents :** Nicolas CAUX, Benjamin PARAVY, Nathalie DEPLANQUE, Didier COLIN, Bruno DUMONT, Sonia HABAY, Lysiane CAVIC, Frédéric BOUIGE, Muriel BERNARD, Isabelle AUBERTIN, Donatienne PIPART, Marie-Thérèse LEMAY, Michel CLOUET

**Pouvoirs :**

Marie-Claude POVIE a donné pouvoir à Nicolas CAUX  
Isabelle TARQUIN a donné pouvoir à Nathalie DEPLANQUE  
Alain BENOIST a donné pouvoir à Didier COLIN  
Cindy BERTOT MAYEUR a donné pouvoir à Sonia HABAY  
Frédéric COIBION a donné pouvoir à Benjamin PARAVY

**Secrétaire de séance :** Benjamin PARAVY

**Délibération n°2024/033**

Objet de la délibération : **AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE MOBILITE EN ILE DE FRANCE ARRÊTE EN CONSEIL REGIONAL**

Ile de France Mobilité (IDFM) a engagé dès 2022, la révision du plan des déplacements urbains d'Ile de France (Ci-après PDUIF) de 2014 conformément aux dispositions des articles L1214-24 à 28 du Code des transports.

Le 6 février 2024, en application des dispositions des articles L1214-24 et 25 du code des transport, le conseil d'administration d'IDFM a délibéré sur un projet de plan des mobilités d'Ile de France (PDMIF), puis l'a transmis au conseil régional d'Ile de France pour arrêt par courrier en date du 13 février 2024.

Lors de sa séance du 27 mars 2024 et par délibération n° CR 2024-002, le conseil régional a arrêté le projet de PDMIF proposé par IDFM.

Ce dernier se compose des trois documents suivants :

- Projet de plan des mobilité (stratégie pour une mobilité plus durable et plan d'action)
- L'annexe accessibilité
- Le rapport environnemental

Envoyé en préfecture le 13/11/2024

Reçu en préfecture le 13/11/2024

Publié le 23/11/2024

ID : 077-217701762-20241105-2024\_033-DE



La Présidente de la Région Ile de France sollicite l'avis de la ville Faremoutiers en application de l'article L.1214-25 du code des transports.

Vu l'article L.1214-25 du code des transports.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le plan des mobilités en Ile-de-France. Ampliation sera adressée à la Présidente de la Région Ile-de-France et au Directeur Général d'IDFM.

Le Maire,  
Nicolas CAUX

Le secrétaire de séance  
Benjamin PARAVY